

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Groupe d'élus

Groupe d'agents

Groupe mixte élus et agents

Être élu pour la première fois, c'est découvrir un nouvel univers : règles, responsabilités, marges de manœuvre, rôles au sein du conseil, articulation avec les services... Cette formation est conçue pour offrir aux nouveaux élus un cadre clair, concret et rassurant pour démarrer leur mandat dans les meilleures conditions, en comprenant le fonctionnement quotidien d'une commune et les contours de leur mission.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier le cadre juridique, institutionnel et fonctionnel de la commune au sein de l'organisation territoriale ;
- Expliquer les compétences légales de la commune et les responsabilités attachées à l'exercice du mandat municipal ;
- Appliquer les compétences issues de la déconcentration, notamment en matière d'état civil, de police administrative, d'élections et de cérémonies officielles ;
- Analyser les relations entre la commune et l'intercommunalité (EPCI) afin d'en comprendre les enjeux et les articulations ;
- Distinguer les droits, obligations et responsabilités des élus municipaux, au regard du Code général des collectivités territoriales et du statut de l'élu ;
- Organiser et conduire le conseil municipal dans le respect des règles de fonctionnement démocratique, des droits de la majorité et de l'opposition ;
- Situer le rôle des agents municipaux et encadrer les relations élus–agents dans le respect du statut de la fonction publique territoriale.

Le programme :

Connaitre la commune et son environnement administratif

- Maîtriser l'inscription de la commune dans une architecture territoriale, ses échelons et une gouvernance spécifique.
- Connaitre le détail des compétences légales d'une commune et les responsabilités inhérentes au fonctionnement de celle-ci.
- Maîtriser les compétences issues de la déconcentration : état-civil, pouvoir de police et organisation des élections et commémorations.
- Maîtriser la relation de la commune à l'EPCI

Droits et obligations des élus :

- Maîtriser le statut de l'élu issu de la loi du 8 décembre 2025.
- Les droits des élus municipaux au prisme du code général des collectivités territoriales.
- Les devoirs des élus municipaux au prisme du code général des collectivités territoriales.
- La relation des élus à la laïcité.

La municipalité :

- Connaitre le statut du maire, ses droits et obligations ;
- Connaitre le statut des adjoint(e)s, leurs droits et obligations.

La conduite du conseil municipal :

- L'établissement de l'ordre du jour et la convocation du conseil municipal.
- La conduite du conseil municipal et les règles de votes.
- Les droits de la majorité et de l'opposition.
- La structuration et le fonctionnement des organes délibérants.

Les agents municipaux

- Le statut de la fonction publique territoriale.
- Les règles de recrutement des agents
- Les droits de l'agent
- Les devoirs de l'agent

Les points forts de la formation :

- Les points forts de cette formation résident dans son approche complète et opérationnelle du mandat municipal, permettant aux nouveaux élus d'acquies rapidement des repères clairs et sécurisants.
- Elle combine des apports théoriques solides sur le fonctionnement de la commune, les compétences locales et le statut de l'élu, avec une analyse concrète des responsabilités exercées. La formation met l'accent sur les droits et obligations des élus, la conduite efficace du conseil municipal et les relations avec les agents communaux.

- Elle valorise une pédagogie active, fondée sur des exemples concrets et des études de cas issues de situations réelles rencontrées par les élus. Cette méthode favorise l'appropriation pratique des connaissances et l'échange d'expériences entre participants

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formateur
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence
- Accès un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par un quiz.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formateur : Monsieur Paul SALAÜN


- Paul Salaün, Maître de conférences à l'UCO, docteur en droit public, expert en matières de questions liées au droit public, la domanialité publique et l'urbanisme. En préparation d'une Habilitation à Diriger les Recherches sur la thématique de la propriété, l'entretien et l'affectation des églises communales et autres bâtiments liés au culte. Deuxième mandat de conseiller municipal, commune de Chavagnes en Pailliers en Vendée.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

- **Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :**
 - 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
 - 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)

Délais d'accès à cette formation en visioconférence:

- Inscriptions individuelles en visioconférence :
-  L'ouverture est garantie dès la quatrième inscription. La date de la formation est fixée une fois le seuil minimal de participants atteint, en fonction des disponibilités respectives des inscrits et du formateur référent. Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
 Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
 Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
 Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
 Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
 Numéro de SIRET : 88982928900012
 Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>
 Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Formation initiale des nouveaux élus : statut et fonctionnement de la commune.

Lieu : en visioconférence

Durée : 7 heures

Date : à définir au cours de votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formateur.

Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la formation en cliquant sur ce lien :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0111-PS-CV1/88982928900012_ELU0111-PS-CV1

- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)

Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne)
- Envoyez-cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Formation initiale des nouveaux élus : statut et fonctionnement de la commune.**

Date de la session : à définir dans votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formateur

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune
Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non